

Avis et recommandations

La préparation des étudiants de la licence générale
à l'insertion professionnelle

Avis et recommandations sur la préparation des étudiants de la licence générale à l'insertion professionnelle

Contexte

- Les perspectives d'embauches sont comparables (en termes de flux) pour les professions intermédiaires et pour les cadres dans les prochaines années. *Source : Audition de Maurice Pinkus, MEDEF, UIMM*
- Les licences professionnelles ne suffisent pas à répondre à cet enjeu, d'une part parce que ce sont le plus souvent des formations à spectre étroit (préparant chacune à un métier ou à une famille restreinte de métiers bien identifiés), et d'autre part parce que leurs effectifs sont volontairement limités.
- Une réflexion est en cours autour de la sélection à l'entrée ou en cours de master. Quelle que soit l'issue de ce débat, les universités ne sont pas, en l'état, capables de former dans de bonnes conditions tous les diplômés de licence générale à un niveau de master. Une ouverture significativement plus importante de l'accès en master risque d'inciter les acteurs de l'enseignement supérieur à durcir les critères de réussite en licence, privilégiant ainsi l'orientation et la sélection par l'échec, en contradiction avec les objectifs de la Nation, décrits dans le rapport de la STRANES.
- Indépendamment des possibilités des établissements, une augmentation importante du nombre de diplômés de master ne modifierait pas directement la structure du marché de l'emploi. Le milieu socio-économique n'absorbera pas la totalité de ces diplômés au niveau d'embauche souhaitable, ce qui impliquera une déqualification des diplômés, et une dévalorisation des diplômes.
- La transition souhaitée (en particulier dans le rapport de la STRANES) vers une société apprenante, et donc vers une logique de formation tout au long de la vie, amoindrit les enjeux de la formation initiale, et, ayant pour objectif affirmé de faciliter les retours en formation, nous incite à ne pas considérer la sortie de formation initiale à bac+5 comme une condition essentielle à un parcours professionnel de réussite.
- Sensibles à ces éléments, de nombreux et très divers acteurs de l'ESR proposent déjà, ou travaillent à élaborer, des formations professionnalisantes à bac +3, hors du cadre de la licence, sous la dénomination de bachelor. L'accès à ces formations est fortement sélectif. Certaines d'entre elles sont exclusivement destinées aux bacheliers technologiques à fort potentiel. *(Présentation du bachelor/DEST de l'ENSAM par Laurent Champany)*

Recommandation

Compte tenu de ces éléments de contexte, le comité de suivi de la licence et de la licence professionnelle estime que les universités doivent travailler à améliorer la capacité des étudiants en licence générale à s'insérer dans le monde professionnel. Pour ce faire, la systématisation de l'évaluation des compétences des étudiants est un élément essentiel de cette politique. Il s'agit en effet d'un levier pour donner de la substance au référentiel de compétences qui est actuellement essentiellement déclaratif. D'autres dispositifs de préparation à l'insertion professionnelle, souvent déjà présents dans les formations, doivent être généralisés et valorisés. Il s'agit des enseignements portant sur la connaissance du monde professionnel, de projet personnel et professionnel (PPP), de l'accès à des stages valorisés dans les cursus de licence, de projets tuteurés portant sur des questionnements issus du milieu socio-économique,

et d'autres nombreuses initiatives, souvent caractéristiques du contexte disciplinaire. Ces activités sont le plus souvent mal connues par les recruteurs potentiels, et cette méconnaissance nuit à l'employabilité des diplômés. Ces dispositifs doivent être systématisés en tenant compte des contextes disciplinaires, et valorisés, en particulier à travers leur reconnaissance au cours de la démarche d'accréditation. Des dispositifs complémentaires doivent être développés, visant à familiariser les étudiants avec leurs propres compétences, et à accroître leur capacité à les mobiliser dans un environnement professionnel. Il ne s'agit pas ici d'affaiblir les contenus disciplinaires des licences générales, mais plutôt d'améliorer le rapport que les étudiants entretiennent avec ces contenus, de façon à les amener, y compris à travers leur évaluation, à les utiliser au mieux en les déclinant sous la forme de compétences transférables.

Compte tenu des flux d'étudiants concernés, et de la non sélectivité de l'accès en licence, le comité de suivi de la licence et de la licence professionnelle estime que la capacité des établissements à se mobiliser autour de cette ambition est la meilleure solution pour permettre au système éducatif de répondre aux enjeux décrits ci-dessus. La multiplication de formations hors du cycle licence, opérées par des acteurs divers, le plus souvent sélectifs, et donc naturellement destinés à des étudiants ayant le potentiel pour suivre des études longues, ne semble pas de nature à répondre massivement à ces enjeux. De plus, le comité s'interroge sur la pertinence de développer des formations spécifiques en dehors du cycle licence.

Les membres du comité sont disponibles pour suivre l'avancement de ce chantier, en relation avec la DGESIP et les acteurs du monde socio-professionnel.

Jean-François Lhuissier

Président du comité de suivi de la licence et de la licence professionnelle